



VILLE  
de  
MONTBONNOT  
SAINT-MARTIN  
(38330)

N° 01\_01\_2024\_051

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	22
<i>Votants</i>	28
<i>Nombre de voix pour</i>	28
<i>Nombre de voix contre</i>	00
<i>Abstention</i>	00
<i>NPPV</i>	01

**OBJET :**

**Cession de 50 % du capital  
détenue par la commune de  
Montbonnot St Martin au  
sein de la SPL  
« Isère Aménagement »  
à la commune de Biviers**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet  
[www.montbonnot.fr](http://www.montbonnot.fr) et inséré  
au registre des délibérations de  
la commune de Montbonnot-  
Saint-Martin le :

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 038-213802499-20240924-01\_01\_2024\_051-DE

République Française  
Département de l'Isère  
Arrondissement de Grenoble  
Canton de Meylan



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 24 septembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 septembre 2024

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU – MM. Roger BOIS, Gilles FARRUGIA, Jean-François CLAPPAZ Adjoint(e)s. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAUT – MM. Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mme Christine CARBONE (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), Mme Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA) - M. Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ) - M. Claude BAUSSAND (pouvoir à Dominique BONNET), M. Alexis ISAAC (pouvoir à Jean-Franck BARONI), M. Stéphane MOUNIER (pouvoir à Nadine HELLIETTE), M. Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

*Madame Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.*

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1531-1 et L.1524-5,
- Vu les articles L.228-23 et L.228-24 du code de commerce,
- Vu les statuts de la société publique locale (SPL) « Isère Aménagement »,
- Vu le courrier en date du 27 août 2024 dans lequel le Directeur Général délégué d'Isère Aménagement a sollicité la commune actionnaire de la société, pour céder la moitié de nos 30 actions, afin de permettre l'entrée au capital d'un nouvel actionnaire,
- Vu l'article 14 des statuts d'Isère Aménagement, qui précise que ces cessions sont soumises à l'agrément du Conseil d'Administration.

**Ce nouvel actionnaire est la commune de Biviers.**

Considérant que cette opération ne modifiera en rien la représentativité de la Commune dans l'assemblée spéciale des actionnaires non directement représentés au Conseil d'administration.

Considérant que cette cession sera soumise à l'agrément du Conseil d'administration d'Isère Aménagement qui se tiendra le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'accepter la cession de 15 actions que la commune détient (soit 50 % de ses parts), d'une valeur nominale de 100 € soit 1 500 € à la commune de Biviers ;
- D'autoriser le Maire à accomplir toute formalité et à signer tout document relatif à cette opération, notamment l'acte de cession correspondant ;

**Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 NPPV : Jean-François CLAPPAZ, n'a également pas pris part au débat) de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.**



Le secrétaire de séance,  
Marie-Béatrice MATHIEU

Fait à Montbonnot Saint-Martin,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Dominique BONNET